

L'Union Européenne a développé une véritable politique des PME

Questions à Françoise Le Bail – Directeur Général adjoint de la DG Entreprise et Industrie de la Commission européenne. Elle est en charge de la politique des PME, de la politique d'innovation, de la politique réglementaire ainsi que des industries mécaniques et de la construction. Ses fonctions comprennent également le rôle de Représentante spéciale de la Commission pour les Petites et Moyennes Entreprises.

Quelle est la place des petites et moyennes entreprises en Europe ? N'est-ce pas vers elles qu'il faut enfin se tourner, les grandes entreprises étant, par nature, internationales ?

Les chiffres clés concernant la présence et l'importance des PME en Europe parlent d'eux-mêmes.

Ainsi, 99,7 % des entreprises en Europe sont des PME, dont 91 %

sont des entreprises de moins de 10 employés. En outre, les PME emploient 2/3 des personnes actives en Europe et produisent 58 % du PIB des services et biens.

Depuis quelques années, l'Union européenne a développé une véritable politique des PME – je vais y revenir. La formule est simple : les PME étant la colonne vertébrale de notre



La Commission européenne vient d'adopter le Small Business Act (SBA). Que recouvre ce terme de SBA ? Et comment l'Europe peut-elle aider concrètement les PME qui, le plus souvent, sont nationales, voire régionales.

Le SBA¹ est une stratégie politique d'une envergure nouvelle. Elle est constituée de dix principes politiques globaux, d'une multitude d'initiatives législatives et non-législatives concrètes et d'un mécanisme de suivi pour s'assurer de sa mise en œuvre, tant au niveau de la Commission qu'à celui des Etats membres.

Avec le SBA nous poursuivons trois objectifs principaux : premièrement, il s'agit de promouvoir l'esprit d'entreprise en Europe qui est moins développé qu'aux Etats-Unis. Deuxièmement, nous voulons mettre en pratique le principe « *Think Small First* » (penser aux PME d'abord) à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Ainsi par exemple, à l'avenir toute initiative législative et administrative devra faire l'objet d'un « test PME », qui permettra d'évaluer son impact potentiel sur les PME et de proposer, le cas échéant, des mesures d'ajustement de compensation en leur faveur. Troisièmement, nous voulons que les PME européennes prospèrent en faisant tout le nécessaire pour réduire les obstacles qui freinent leur croissance.

Pour vous donner une idée des initiatives du SBA, je citerai par exemple un programme d'échange d'expériences s'adressant aux jeunes entrepreneurs et un autre pour apprentis, des crédits et microcrédits supplémentaires à travers la Banque européenne d'investissement (BEI)², une révision complète de la législation européenne afin d'éliminer des actes constituant un obstacle pour le PME, des règles en matière de marchés

économie, leur développement influent directement sur la situation économique en Europe. Lorsque nous aidons nos PME, c'est la croissance en Europe que nous développons.

publics et d'aides d'état pour faciliter l'accès des PME ainsi qu'un soutien pour aider les PME à conquérir de nouveaux marchés dans les pays émergents. Je suis donc d'avis que oui, l'Europe peut aider concrètement les PME.

Depuis des années, les PME ne reçoivent qu'une part infime des aides d'Etat ? Comment inverser ce processus ?

Tout d'abord pour vous donner un chiffre concret, la part des PME est actuellement à 12 % des aides d'Etat.

Ensuite avec le SBA un règlement européen³ sur les aides d'Etat a été adopté. Il est entré en vigueur en août de cette année et permet d'accorder de façon simplifiée différents types d'aides en faveur des PME. Un plus grand nombre d'aides ne devra désormais plus être notifié à la Commission européenne. Les aides concernent l'innovation en particulier, le recours des PME à des services de conseil, la fourniture de capital-investissement, la recherche et le développement, etc.

De plus, la Commission travaille sur un « vade-mecum » d'aides d'Etat destinées aux PME pour mieux les mettre au courant des soutiens potentiels.

Le SBA ne pourra marcher qu'avec l'entière collaboration des gouvernements et institutions nationales, avez-vous l'impression que la France est bonne élève ? La politique industrielle française est-elle en adéquation, et complémentaire de celle de la Commission européenne ? D'ailleurs, à terme, aura-t-on besoin d'avoir une politique industrielle française, une politique industrielle européenne ne sera-t-elle pas suffisante ?

La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi⁴ invite les Etats membres dont la France à lancer une série de mesures dans des domaines divers pour soutenir l'emploi et la compétitivité industrielle. Des programmes de réforme nationaux annuels sont adoptés que la Commission examine avec attention. Il ne s'agit donc pas de choisir entre politique industrielle européenne ou politique européenne nationale.

1. Un « Small Business Act » pour l'Europe : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0394:FIN:FR:PDF>

2. cf. <http://www.bei.org/projects/topics/sme/index.htm>

3. RÈGLEMENT (CE) No 800/2008 DE LA COMMISSION du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:214:0003:0047:FR:PDF>

4. Stratégie de Lisbonne : http://europa.eu/scadplus/glossary/lisbon_strategy_fr.htm

Concrètement, le dernier rapport consacré à la France publié en décembre 2007⁵ fait apparaître des progrès réguliers dans la mise en œuvre du programme national de réformes (PNR) au cours de la période 2005-2007, même si des progrès restent à faire.

Les PME ont le plus souvent l'impression que la Commission européenne n'est là que pour mettre des barrières, freiner les développements... Comment inverser cette tendance et donner envie aux PME de se tourner vers l'Europe ? Concrètement, où peuvent-elles se renseigner ? Comment être informé des marchés publics européens ? Les PME arrivent souvent après la bataille.

D'abord je pense que cette impression s'estompe. Les PME prennent conscience de l'engagement de l'Europe à leurs côtés, de l'évolution qui s'est faite au cours des trois dernières années. Pour aider les PME concrètement, il faut se donner les moyens. Ce n'est pas un hasard si notre nouveau réseau Enterprise Europe Network (EEN)⁶ porte comme slogan « L'Europe à la portée de votre entreprise ». L'EEN a été lancé en 2008 et est aujourd'hui composés de près de 600 partenaires répartis à travers toute l'Europe et au-delà. Le réseau est un excellent atout pour les PME, car elles peuvent se renseigner dans leur pays et dans leur langue sur toute question ayant trait à la législation européenne, aux financements potentiels, aux contacts d'affaires et aux opportunités de marchés.

Plus concrètement sur les marchés publics, la compétence de l'Union européenne est limitée

aux marchés publics dépassant un certain seuil financier, qui ne représentent que 16 % de la valeur totale des marchés publics dans l'UE. Le reste relève de la compétence nationale. Les marchés publics au-delà du seuil européen bénéficient d'une plus grande visibilité car leur publication dans le Supplément du Journal officiel de l'UE⁷ est obligatoire et ceux-ci sont disponibles électroniquement sur un site web appelé « TED »⁸. La Commission donne également aux Etats membres la possibilité de publier sur TED des marchés publics de taille plus petite, afin d'améliorer l'accès des PME à l'information. En outre, la Commission encourage les Etats membres dans le cadre du SBA à avoir des sites nationaux électroniques où seront publiés tous les marchés publics d'un pays. La Commission a aussi publié un code de bonnes pratiques⁹ encourageant les autorités adjudicatrices à réduire les formalités et améliorer la transparence des appels d'offre.

En France, la Loi de Modernisation de l'Economie prévoit de réduire les délais de paiement, mais certaines PME ne se font guère d'illusion sur la mise en œuvre de cette loi. Le rapport de force entre grands donneurs d'ordres, marchés d'Etats et PME reste inégal. La Commission européenne a instauré en 2002 une législation sur les intérêts de retard, mais le succès ne semble pas au rendez-vous. Comment imposer ces délais ?

Tout d'abord, nous avons fait des progrès, car au niveau européen une Directive sur les paiements tardifs est déjà entrée en vigueur en 2002¹⁰.

Mais nous voulons aller au-delà de ce qui a déjà été fait. La Commission est consciente du fait que les retards de paiement présentent un problème de premier ordre pour les PME et peuvent provoquer des faillites. Le SBA a donc prévu de réformer le cadre réglementaire davantage.

Nous avons organisé une vaste consultation¹¹ des parties intéressées à ce sujet et la Commission proposera une modification ambitieuse de la directive début 2009.

Dans le rapport de confiance entre grands donneurs d'ordres et PME, souvent le plus « grand » exige des garanties du plus « petit », mais à l'inverse le « grand » arrête ses commandes et délocalise du jour au lendemain sans informer la PME ? Peut-on équilibrer ces rapports ?

Nous ne pouvons pas interférer dans les rapports contractuels entre grandes et petites entreprises. Le SBA va rendre l'environnement pour les PME beaucoup plus attrayant, mais il aura également un effet d'attraction sur les grandes entreprises, car un monde de PME plus compétitif est un facteur économique précieux pour les grandes entreprises, qui dépendent souvent de petits fournisseurs. Le SBA renforcera aussi le rôle des pôles de compétitivité (« clusters ») qui améliore la croissance économique locale à travers la coopération et l'interdépendance de diverses entreprises, centres de recherche etc.

Les Etats-Unis ont des quotas concernant les commandes d'Etats dont une bonne part doit être réservée à des PME. En Eu-

rope une telle législation est-elle possible, et souhaitable ? Ne pensez-vous pas que les Etats-Unis (de même pour la Chine et autres grandes nations) ont parfois moins « d'état d'âme » pour aider leurs entreprises ?

La Commission européenne s'est largement penchée sur la question de savoir si une politique de discrimination positive pour nos PME en matière de marchés publics serait appropriée en Europe. Le résultat de nos travaux indique clairement que la réponse est non. En effet, les quotas pour les PME aux Etats-Unis sont fixés actuellement à 23 %. Or, nos PME remportent déjà quelques 42 % des appels dépassant le seuil européen, ce qui implique que leur part est encore plus grande pour les autres appels dont la taille est moindre. Donc à contexte différent, réponse différente. Les organisations professionnelles de PME elles-mêmes ne demandent pas l'application de quotas. Ce qu'elles souhaitent par contre c'est plus d'information, moins de bureaucratie, plus de flexibilité quant aux critères économiques, techniques et financiers de sélection.

Trouver les industries de demain et pousser à l'innovation est un élément essentiel. Parallèlement ne faudrait-il pas aider les PME qui ont une activité pérenne, les inciter à se moderniser pour qu'elles restent compétitives au plan mondial, et éviter ainsi la délocalisation de leur production ? On parle en France de Robotcalisation, c'est-à-dire de robotiser et d'automatiser pour éviter de délocaliser, que pensez-vous de telles initiatives et peuvent-elles être relayées au niveau européen ?

Les PME doivent se moderniser et innover pour rester compétitives au niveau mondial. Cela passe notamment par la modernisation et l'automatisation des processus de production. C'est pour cette raison que les politiques de la Commission font une large part aux PME et cherchent à favoriser leur capacité d'innovation. A titre d'exemple, le réseau Enterprise Europe Network facilite le transfert de technologie et la participation au 7^e Programme cadre de la R&D¹². L'importance accordée aux PME se reflète également dans la nouvelle génération des programmes de Fonds structurels pour 2007-2013. Sur les 350

milliards d'euros prévus, 16-18 % sont consacrés aux PME et la part des projets centrés sur l'innovation devrait s'accroître dans les années à venir. Par ailleurs, l'innovation se fera aussi par l'amélioration des compétences. Ainsi, la Commission veut faciliter le développement d'un portail européen sur les compétences dans les TIC qui donnera l'occasion aux PME de mesurer leurs besoins en la matière. Comme dernier exemple, je voudrais mentionner le guide du commerce en ligne (e-commerce) sur lequel la Commission travaille qui permettra aux PME un calcul des besoins dans ce domaine.

Cette délocalisation intervient également dans le domaine de l'ingénierie, de la conception, de la recherche... Comment enrayer cette délocalisation rampante, moins voyante, mais tout aussi dévastatrice ?

Pour éviter la « fuite des cerveaux », comme certains la qualifient, il faut aller de l'avant – nous devons davantage investir dans la recherche et le développement (R&D). Sur la base de la stratégie de Lisbonne et suite au Sommet européen de Barcelone en 2002, l'UE s'est fixée comme objectif de relever la part des investissements de R&D à 3 % du PIB. Surtout,

un des plus importants vecteurs d'intervention au niveau européen est le 7^e Programme cadre de la R&D¹³ qui dédie 54 milliards d'euros de 2007-2013 au cofinancement à des projets de recherche. Les PME peuvent d'ailleurs en profiter en participant à des consortiums composés aussi de grandes entreprises, de centres de recherche, etc. D'autres fonds sont importants aussi comme le programme de compétitivité et d'innovation doté de 3,6 milliards d'euros entre 2007-2013¹⁴.

Propos recueillis par **Guy Fages**

12. Le 7^e programme cadre européen de la R&D : http://cordis.europa.eu/ip7/home_fr.html
13. En anglais : http://ec.europa.eu/research/ip7/index_en.cfm
14. En anglais : http://ec.europa.eu/cip/presentation_en.htm

5. http://ec.europa.eu/growthandjobs/pdf/european-dimension-200712-annual-progress-report/200712-annual-progress-report-FR_en.pdf
6. Le réseau EEN en France : http://www.enterprise-europe-network.ec.europa.eu/countries/france_en.htm
7. Journal officiel: <http://eur-lex.europa.eu/OIndex.do?ihmlang=fr>
8. TED – Tenders Electronic Daily : http://ted.europa.eu/Exec?DataFlow=ShowPage.dtl&countryFile=country_edition.xml¤tDataFlow=N_browse_bo.dtl¤tTable=ALL_browse_opportunities_edition.xml&Template=TED/N_browsebybo.htm&tb=0¤tPeriod=1&DataFlowPeriod=N_browse_bo_period.dtl&StatLang=FR&hpt=ALL&fn=browse_opportunities_edition.xml
9. Recueil de bonnes pratiques facilitant l'accès des PME aux marchés publics: http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/key-docs_fr.htm
10. Le site est en anglais http://ec.europa.eu/enterprise/regulation/late_payments/index.htm, mais la Directive est disponible en français : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2000:200:0035:0038:FR:PDF>
11. Le site est exclusivement en anglais : http://ec.europa.eu/enterprise/regulation/late_payments/index.htm